PARLEMENT EUROPÉEN 2009 - 2014

Commission de l'emploi et des affaires sociales

2012/2063(INI)

11.7.2012

AVIS

de la commission de l'emploi et des affaires sociales

à l'intention de la commission du développement

sur le rapport UE 2011 sur la cohérence des politiques pour le développement (2012/2063(INI))

Rapporteure pour avis: Emer Costello

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission de l'emploi et des affaires sociales invite la commission du développement, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. se félicite du fait que la clause sociale contenue à l'article 9 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) s'applique tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières de l'UE;

2. souligne la nécessité de garantir que les dispositions sociales garanties par les accords commerciaux de l'UE soient mises en œuvre et contrôlées de manière appropriée; estime qu'il convient de garantir la disponibilité de mécanismes de révision et de mise en œuvre;

3. invite la Commission à incorporer dans tous les accords commerciaux de l'UE des dispositions contraignantes en matière de normes sociales et d'objectifs de plein emploi et d'emploi productif, y compris en ce qui concerne les femmes et les jeunes, le travail décent, le respect des droits des travailleurs, notamment des travailleurs migrants, et l'égalité des genres;

4. souligne la nécessité de soutenir et promouvoir la négociation collective comme un instrument permettant de réduire les inégalités sur le marché de l'emploi, de garantir un travail et un salaire décents, de lutter contre le dumping social et le travail non déclaré ainsi que d'assurer une concurrence loyale;

5. souligne qu'il importe de respecter les conditions des contrats de travail et que le travail accompli par les jeunes et les femmes ne devrait pas faire l'objet de la moindre exploitation, qu'il s'agisse d'exploitation sexuelle, de travail ou de services forcés, d'esclavage ou de pratiques analogues à l'esclavage;

6. souligne l'importance des obligations de responsabilité sociale des entreprises contraignantes et l'importance d'encourager les employeurs à appliquer des normes sociales qui sont plus ambitieuses que les dispositions légales en vigueur, avec notamment la possibilité de concevoir et d'obtenir une mention, telle qu'un label social; invite la Commission à encourager les États membres à contrôler rigoureusement la mise en œuvre de ces obligations, ainsi qu'à garantir leur application juridique;

7. souligne l'importance d'installer également des points focaux pour la cohérence des politiques pour le développement (CPD) dans les pays en développement afin d'améliorer les échanges d'informations, entre autres sur les questions qui dépassent les compétences de l'UE, comme l'utilisation des bénéfices et des taxes tirés des ressources, des envois de fonds des travailleurs émigrés, tenant compte de la dimension sociale; invite la Commission à intégrer la politique sociale dans les activités du SEAE; estime qu'il est également essentiel pour les pays à revenus moyens de consacrer une proportion croissante de leurs recettes à des fins sociales, notamment en mettant en place des régimes fiscaux et des systèmes de protection sociale;

8. invite instamment la Commission et les États membres à accorder un plus grande attention

à la participation et à l'intégration des migrants dans les pays d'accueil, en particulier les femmes et les enfants, ainsi qu'au transfert des droits sociaux;

9. invite la Commission à engager un dialogue social avec les organisations du travail et les syndicats des pays tiers concernant la mise en œuvre des normes sociales dans leurs pays respectifs et à apporter une assistance technique plus adéquate pour la mise en œuvre de la politique sociale et budgétaire.

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	10.7.2012
Résultat du vote final	+: 30 –: 4 0: 1
Membres présents au moment du vote final	Regina Bastos, Edit Bauer, Heinz K. Becker, Phil Bennion, Pervenche Berès, Vilija Blinkevičiūtė, Philippe Boulland, David Casa, Ole Christensen, Minodora Cliveti, Emer Costello, Frédéric Daerden, Karima Delli, Sari Essayah, Marian Harkin, Nadja Hirsch, Stephen Hughes, Danuta Jazłowiecka, Ádám Kósa, Jean Lambert, Veronica Lope Fontagné, Olle Ludvigsson, Thomas Mann, Csaba Őry, Siiri Oviir, Konstantinos Poupakis, Sylvana Rapti, Elisabeth Schroedter, Nicole Sinclaire, Jutta Steinruck
Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final	Georges Bach, Svetoslav Hristov Malinov, Anthea McIntyre, Antigoni Papadopoulou, Evelyn Regner